



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Procès-verbal du Comité Syndical du mercredi 28 septembre 2022

Nombre de conseillers titulaires : 32

Nombre de conseillers suppléants : 21

Le 28 septembre 2022 à 18h30, le comité syndical convoqué le 14 septembre 2022 s'est réuni à Comps sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Richard **BOUQUET**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Absent.
Bourdeaux :	Madame Mireille BRUN , monsieur Robert LEYMAN .
Bouvières :	Monsieur Damien BOMPARD .
Comps :	Monsieur Jean-Pierre FABRE .
Crupies :	Absent.
Dieulefit :	Mesdames Geneviève MORENAS (procuration de madame Camille PERRIN); messieurs Christian BUSSAT , Marc EBERHARD , Sylvain JEAN .
Eyzahut :	Monsieur Jacques HOLZ .
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Marc-André BARBE , Patrick FAYN .
La Roche Saint Secret :	Absent.
Le Poët-Laval :	Madame Francette CHAPUS , messieurs Richard BOUQUET , Jérôme CUCHE , Patrick CHASSEPOT .
Les Tonils :	Excusée.
Montjoux :	Monsieur Philippe PATRY .
Orcinas :	Monsieur Maurice ROUSSET .
Pont de Barret :	Absent.
Rochebaudin :	Monsieur Eric KETLEY .
Salettes :	Absent.
Souspierre :	Madame Eliette GUILHAUD .
Teyssières :	Madame Mireille BLANC .
Vesc :	Monsieur Didier ALAIZE .

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 21 (+ 1 procuration).

Quorum : 17

Délégué(e)s excusé(e)s : Mesdames Anne **DESLOGES**, Camille **PERRIN**.

Monsieur le président remercie la commune de Comps de recevoir le comité syndical.

Mot d'accueil du Président :

« L'été s'est achevé et nous avons tous en tête la période de sécheresse que nous avons vécu et qui est toujours en cours dans notre département.

Contrairement à de nombreuses communes Françaises et quelques communes Drômoises, les usagers du SIEA de Dieulefit et le Poët-Laval n'ont pas subi d'interruption de leur alimentation en eau potable.

Beaucoup d'entre vous savent que la gestion d'un réseau d'eau potable n'est pas un long fleuve tranquille, notamment durant la période estivale.

Je pense notamment aux élus en charge de leur réseau parmi lesquels Didier Alaize à Vesc, Jacques Holz à Eyzahut, Philippe Patry à Montjoux ou encore Jean-Pierre Fabre à Comps.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Pour ce qui est du SIEA nous n'avons pas échappé aux habituelles fuites sur le réseau qu'il soit public ou privé ; à la demande importante de la ressource notamment avec l'arrivée des estivants. Nos réservoirs et les agents du SIEA ont connu des jours éprouvants mais nous avons su faire face aux aléas.

Durant cette période nous avons également mis en place un suivi hebdomadaire de nos principales ressources, qu'il s'agisse de la source de Veyret ou du puits de Barjols.

Le SIEA a d'ailleurs informé régulièrement les délégués des communes de l'état des ressources, mais également du niveau de l'état de sécheresse. Ces informations ont également été publiées à l'attention des usagers au travers du site internet et de la page Facebook du SIEA et par un appel à la vigilance sur les factures d'eau du 1^{er} semestre 2022.

La force du SIEA c'est notamment le maillage du réseau qui permet d'alimenter les abonnés par Barjol et Veyret simultanément.

Enfin, bien que nous n'ayons pas manqué de ressource cet été, nous devons envisager les années à venir en tenant compte de ces épisodes de sécheresse.

C'est pourquoi ce soir nous vous proposerons la création d'une commission consultative « vision d'avenir » qui aura pour mission de réfléchir aux mesures à mettre en place pour renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la protection de la ressource.

Je vous remercie. »

Désignation du secrétaire de séance

Madame Mireille Blanc est désignée secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).

Approbation du procès-verbal du comité syndical du lundi 4 avril 2022.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du comité syndical du lundi 4 avril 2022.

Il est conclu à l'adoption du compte-rendu, à l'unanimité des délégués présents lors de la dernière séance.

1. Décision du président

Monsieur le Président indique que le SIEA a contracté un prêt AquaPrêt auprès de la Banque des territoires d'un montant de 700 000,00 euros. La période d'amortissement est de 20 ans et le taux d'emprunt fixe de 1,29%.

2. Règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Président rappelle que les actes pris par les communes et leurs groupements (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités et leurs groupements, la publicité des actes est assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes et leurs groupements de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes.

- soit par affichage



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

- soit par publication sur papier
- soit par publication sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du comité syndical. A défaut de délibération sur ce point, la publicité des actes se fait exclusivement par voie électronique.

Ceci exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2131-1 en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Considérant qu'il est proposé au comité syndical de choisir la modalité suivante de publicité des actes :

- publicité par publication papier au SIEA.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 0 contre, 0 abstention et 22 pour :

- **décide que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant pas un caractère individuel s'effectuera par publication papier au SIEA.**

3. Décision modificative assainissement collectif

Monsieur le Président propose au comité syndical de modifier le compte 022 et l'article 618 du budget primitif assainissement collectif 2022 de la manière suivante :

Compte 022 : - 1 000,00 euros

Article 618 : + 1 000,00 euros.

En effet, le compte 022 ne doit pas représenter plus de 7,50 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 0 contre, 0 abstention et 10 pour :

- **Approuve la décision modificative présentée par monsieur le Président.**

4. Rapports 2021 sur le prix et la qualité des services.

Monsieur Jérôme CUCHE, vice-président à l'eau potable présente le rapport 2021 relatif à l'eau potable :

En 2021 le service de l'eau potable dessert une population d'environ 4 000 habitants sur les communes de Dieulefit et le Poët-Laval et compte 2 631 abonnés. La consommation moyenne est de 113 m³ soit une diminution de 1,73% par rapport à l'année 2020 (hors consommation sans comptage) 734 abonnés sont au-dessus de la consommation moyenne.

Le SIEA possède 5 points de prélèvements :

1 sur la commune de Montjoux (Barjols) 199 727 m³



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

3 sur la commune de Dieulefit (Veyret, Fabras, Farnier) 228 472 m³

1 sur la commune de le Poët-Laval (Estampes) 39 186 m³

On constate une diminution des prélèvements d'un peu plus de 3% pour un volume distribué de 327 535 m³, soit là encore une diminution de 6% par rapport à l'année 2020 (conso facturée + conso sans comptage).

Le stockage se fait dans des réservoirs d'une capacité totale d'environ 4 000 m³.

Le linéaire du réseau est de 70 km (réseau maillé entre les communes).

Le prix d'1 m³ d'eau est de 1,95 euro ttc pour une consommation de 120 m³ d'eau. Ce tarif est identique à l'année 2020.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire, soit 31 analyses, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (Escherichia coli, coliformes) est de 100%.

De même, cette conformité est de 100% en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (Turbidité, Ph, dureté...).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (localisation des ouvrages, inventaires des pompes et équipements, plan des réseaux...) est de 110/120.

Le taux de rendement du réseau (différence entre le volume prélevé et distribué) est de 70% contre 72% en 2020.

On comptabilise environ 10 000m³ / an de fuites privées (après compteur).

Monsieur Marc EBERHARD, vice-président à l'assainissement collectif présente le rapport 2021 relatif à l'assainissement collectif :

En 2021 le service de l'assainissement collectif dessert environ 2 080 abonnés sur les communes de Dieulefit et le Poët-Laval.

Le volume facturé est de 234 000 m³ soit 80% de la vente d'eau.

Le linéaire du réseau est de 43 km (dont 3 km en réseau unitaire).

Le prix d'1 m³ d'assainissement est de 2,24 euro ttc pour une consommation de 120 m³ d'eau, inchangé par rapport à 2020.

Le SIEA applique un tarif progressif basé sur la consommation d'eau potable (page19 du rapport).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'assainissement collectif est de 95/120 (page 21 du rapport).

Le SIEA gère une station de traitement des eaux usées par système de lagunage. Mise en service de l'ouvrage 1993, capacité nominale 3 300 EH.

Fin 2021, les travaux de la nouvelle station de traitement des eaux usées située sur le Poët-Laval ont débuté pour un montant de 2 129 057,00 euros ht. La mise en service de la station est prévue pour la mi-octobre 2022.

De même les travaux du bassin d'orage à Dieulefit sont achevés. Reste à mettre en place l'automatisation. Montant du marché 698 794,00 euros ht.

Il n'y a pas eu d'augmentation sur ces travaux, dues à la situation de pénurie ou d'augmentation des prix des matériaux.

Monsieur Jean-Pierre FABRE, vice-président à l'assainissement non collectif présente le rapport 2021 relatif à l'assainissement non collectif :

En 2021 le service de l'ANC dessert une population d'environ 9 000 habitants sur 19 communes du territoire de la CCDB (hors Truinas et Bézaudun sur Bine).

Le nombre d'installations est de 2 200. Le taux de couverture du service est de 100%.

Les missions du SIEA sont le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes et nouvelles.

La redevance annuelle est de 27,50 euros ht. Cette redevance inclus le contrôle du bon fonctionnement (10 ans), les frais de dossier en cas de réhabilitation (d'un montant de 250,00 euros ht) et les contrôles en vue de la vente d'un bien.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

En 2021, il a été réalisé 87 contrôles de bon fonctionnement et 47 contrôles de réhabilitations et de nouvelles installations.

Le taux de conformité des installations (selon les critères de l'Agence de l'Eau) est de 81%.

Sur l'ensemble du parc des installations, 829 sont classées A ; 242 B ; 775 C ; 354 C+.

Le SIEA adresse régulièrement aux communes l'état de leur parc d'installations.

En 2022, un courrier a été adressé aux propriétaires d'installations classées C et C+ pour leur rappeler leurs obligations réglementaires.

Ce courrier a permis de faire le point sur plusieurs dossiers. Le SIEA adresse également aux communes une copie des retours des propriétaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 0 contre, 0 abstention et 22 pour :

- **décide d'approuver le rapport 2021 sur les prix et la qualité des services.**

5. Mise en place de la commission consultative Vision d'Avenir.

Monsieur le Président rappelle qu'il existe selon la strate démographique des collectivités publiques des organes de participation citoyenne (commission consultative des services publics locaux, commission de développement durable...).

Le SIEA n'a aucune obligation de mettre en place ce type d'organe de participation.

Le Bureau du SIEA souhaite la mise en place d'une commission consultative composée d'élus du SIEA et de représentants de la société civile du territoire.

La CCSIEA pourra être saisie par le président du SIEA, après avis du Bureau sur des sujets relevant de ses compétences.

Le président peut désigner un vice-président qui mènera les débats au sein de la commission.

Les avis de la CCSIEA sont consultatifs et n'engagent pas le SIEA dont **la seule instance de décision reste le comité syndical.**

Les membres de la CCSIEA sont nommés par le président, après avis du bureau.

Composition de la CCSIEA :

- Membres de droit.

Le Président (président du droit de la commission)

Les membres du Bureau du SIEA

Le Directeur

- Membres désignés par le président, après avis du bureau.

Collège des élus : 4 délégués titulaires du SIEA

Représentants de la société civile : 2 représentants des associations de citoyens du territoire ;

3 citoyens reconnus pour leur expertise ou leur investissement en faveur de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 0 contre, 0 abstention et 22 pour :

- **décide d'approuver la mise en place de la commission consultative Vision d'Avenir dans la forme ci-dessus présentée.**

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Fait à Dieulefit, le 29 septembre 2022.

La Secrétaire,

Mireille Blanc

Le Président,

Richard Bouquet